DELIBERATION N° 18/122 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DU RENOUVELLEMENT DU COMITE DE PILOTAGE PAOLI-NAPOLEON

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

VU

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR

M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. Marcel CESARI à M. Julien PAOLINI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Laura Maria POLI à Mme Laura FURIOLI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

- VU la délibération n° 17/016 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2017 décidant de la création du comité de pilotage du projet « Paoli-Napoléon » au sein de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 18/040 AC de l'Assemblée de Corse du 2 février 2018 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes,
- SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (62 voix POUR - 1 Abstention de M. Pierre GHIONGA),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres appelés à siéger au sein du COPIL du projet « Paoli-Napoléon » et de confirmer les élus de l'Assemblée de Corse précédemment désignés dans la délibération n° 18/040 AC du 2 février 2018 susvisée,

ARTICLE PREMIER:

ARRETE la composition du COPIL comme ci-après :

- le Président du Conseil Exécutif de Corse,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine et de l'audiovisuel,
- la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,
- le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
- le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- Mme Muriel FAGNI, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- Mme Laura Maria POLI, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- M. Jean-Martin MONDOLONI, Conseiller à l'Assemblée de Corse,
- Mme Catherine RIERA, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- M. Pierre-Jean LUCIANI, Conseiller à l'Assemblée de Corse,
- un représentant de la commune d'Aiacciu,
- un représentant de la commune de Corti,
- un représentant de la commune de Bastia,
- un représentant de la mairie de Merusaglia,
- M. Jean-Dominique POLI, Maître de Conférences honoraire,
- Mme Pascale BICCHIERAY, personnalité qualifiée,
- Mme Marie FERRANTI, personnalité qualifiée,
- M. César FILIPPI, personnalité qualifiée,
- le directeur du Patrimoine de la Collectivité de Corse.
- le directeur-adjoint des musées et des sites archéologiques de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 !

DIT que ce comité de pilotage continuera à être coprésidé par le Président de l'Assemblée de Corse et par la Conseillère exécutive chargée de la Culture et du Patrimoine.

ARTICLE 3:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 avril 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON

Accusé de réception

Objet

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET PAOLI-NAPOLEON

Identifiant acte

02A-200076958-20180427-09515-DE

Fermer

Identifiant interne

09515

Date de réception par

la préfecture

4 mai 2018

Nombre d'annexes

Date de l'acte

27 avril 2018

Code nature de l'acte

8.9

Classification